TRO ENEZ VEUR 2026

RÈGLEMENT DES COURSES

PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT ET DES COURSES

ART 1 - ORGANISATION

L'Association Armor Tri Passion organise le **DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026** la 17ème édition de la « TRO ENEZ VEUR » à l'Île-Grande en Pleumeur-Bodou.

Localisation

Le village de course, regroupant départ, arrivée, retrait des dossards, ravitaillements et animations, est situé sur le parking en face de l'entrée du Camping Municipal de l'Ile Grande: Rue Toul ar Stang, 22560 Pleumeur-Bodou.

- Accès le jour de l'événement : Suivre les indications "Tro Enez Veur" depuis l'entrée de l'Île-Grande

ART 2 - COURSES PROPOSÉES

L'événement comprend 1 seule course ouverte aux licenciés et aux non-licenciés selon les conditions suivantes :

1. **Tro Enez Veur** :
   Public : coureurs nés avant 2010 (à partir de 16 ans)
   - Distance : 10 km
   - Départ : 11h00
   - Parcours : une petite boucle +1 tour complet de l'île empruntant sentiers côtiers et chemins

Limitations

- Nombre maximum de participants pour la course :
  - Tro Enez Veur : 500 participants

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ART 3 - CONDITIONS MÉDICALES DE PARTICIPATION

Pour toutes les courses

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non-licenciés, sous réserve de fournir les justificatifs suivants :

Documents acceptés (à fournir lors de l'inscription) :

- **Licenciés FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF avec mention athlétisme** : copie de la licence valide à la date de la course
- **Licenciés FFTRI** : copie de la licence valide à la date de la course
- **Non-licenciés et autres licences sportives** : numéro PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3 mois, obtenu sur le site https://pps.athle.fr/

Cas particuliers :

- **Mineurs (moins de 18 ans)** : autorisation parentale obligatoire en complément des documents ci-dessus
- **Participants étrangers** : certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, rédigé en français ou en anglais, daté de moins d'un an

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît participer sous sa propre responsabilité et atteste de sa condition physique lui permettant de prendre part à l'épreuve choisie.

ART 4 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Responsabilité individuelle

Chaque participant s'engage en toute connaissance de cause et prend part aux courses sous sa propre et exclusive responsabilité. En s'inscrivant, il reconnaît être apte médicalement et physiquement à participer à l'épreuve choisie.

Couverture de l'organisation

L'Association Armor Tri Passion, en tant qu'organisatrice, est couverte par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la SMACL qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

Couverture individuelle

- **Participants licenciés** : Les licenciés FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF (avec mention athlétisme) et FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence en cours de validité.
- **Participants non-licenciés** : Conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, l'organisation informe les non-licenciés de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Limites de responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de :

- Défaillance physique ou accident résultant d'un mauvais état de santé

- Vol ou dommages qui pourraient survenir aux biens des participants avant, pendant ou après l'épreuve
- Conditions météorologiques exceptionnelles

Les participants mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux qui, en autorisant leur participation, attestent être conscients des risques encourus et les estimer adaptés aux capacités de l'enfant.

INSCRIPTIONS ET DOSSARDS

ART 5 - INSCRIPTIONS EN LIGNE

Tarifs des courses

- **Tro Enez Veur** (nés avant 2010) : 10€ pour toute inscription en ligne avant le jour de la course

Délais et conditions

- Clôture des inscriptions en ligne : **SAMEDI 3 OCTOBRE 2026 à 23H59** ou avant si la limite du nombre d'inscrits est atteinte
- L'inscription est validée uniquement à réception de tous les documents requis (voir Art.3) et du règlement complet des frais d'inscription
- Paiement par carte bancaire

Politique de remboursement

- Toute inscription peut être remboursée
- Des frais de gestion de 11% du montant de l'inscription sont appliqués et restent à la charge du participant
- Demande à faire sur le site des inscriptions

Inscriptions groupées

- Il n'y a pas de tarif spécial pour d'éventuelles inscriptions groupées de clubs ou associations

Documents requis

- Tous les documents mentionnés à l'article 3 doivent être présentés en version originale
- Prévoir un temps d'attente plus important qu'en cas d'inscription anticipée

ART 7 - DOSSARD

Tout participant doit impérativement porter le dossard officiel qui lui est fourni par l'organisateur. Celui-ci ne peut être ni plié ni modifié.

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

ART 8 - ACCÈS ET CIRCULATION

Restrictions de circulation

- **Zone concernée** : Totalité des parcours empruntés par les différentes courses
- **Période de restriction** : Dimanche 4 octobre 2026, de 9h00 à 13h00
- **Véhicules concernés** : Tous véhicules motorisés et vélos

Dispositions particulières

- **Accès résidents** : Des itinéraires alternatifs seront communiqués aux résidents des zones concernées
- **Accès secours** : Des couloirs d'urgence seront maintenus pour les véhicules de secours
- **Parkings** : Des zones de stationnement dédiées seront mises à disposition des participants et spectateurs

Signalisation

- La signalisation temporaire sera mise en place par l'organisation avec l'accord des autorités locales
- Les bénévoles signaleurs, équipés de chasubles réfléchissantes, seront positionnés aux intersections principales
- Les participants sont tenus de respecter les consignes des signaleurs

ART 9 - SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Dispositif médical

- **Poste de secours principal** : Situé à l'arrivée/départ, équipé pour les premiers soins
- **Équipes mobiles** : Secouristes à vélo et à pied pour intervention rapide sur les zones difficiles d'accès

Autorité médicale

- Les services médicaux sont habilités à mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre l'épreuve
- Cette décision est sans appel et le participant devra remettre son dossard à l'équipe médicale
- Une évacuation vers une structure médicale pourra être décidée si nécessaire

Responsabilité des participants

- Chaque participant s'engage à :
    - Porter assistance à toute personne en difficulté
    - Signaler un participant en détresse au poste de secours le plus proche
    - Respecter les consignes des équipes médicales

Conditions météorologiques

- En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, même en cours d'épreuve
- Des informations météo seront affichées au village de course et communiquées lors du briefing

DROITS ET OBLIGATIONS

ART 10 - RÉCOMPENSES

Les coupes et les lots sont distribués uniquement aux participants présents à la remise des récompenses.

ART 11 - ANNULATION ET MODIFICATIONS DES ÉPREUVES

Cas d'annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs épreuves, voire l'ensemble de la manifestation, dans les situations suivantes :

- Conditions météorologiques extrêmes (tempête, orage violent, inondation, etc.)
- Catastrophe naturelle affectant le parcours
- Arrêté préfectoral ou municipal interdisant la manifestation
- Alerte sanitaire
- Toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, bénévoles ou spectateurs

Procédure d'information

Annulation avant le jour de la manifestation :

- Information par email à tous les inscrits
- Annonce sur les réseaux sociaux officiels de l'événement

Annulation le jour de la manifestation :

- Information par email
- Annonce lors du briefing si les conditions le permettent
- Affichage sur le lieu de départ et au village de course
- Messages diffusés par les bénévoles sur les différents points d'accès au site

Solutions alternatives

Selon les circonstances, l'organisation pourra proposer :

- Un parcours de repli sécurisé
- Une modification des horaires de départ
- Un report de l'événement à une date ultérieure (sous réserve de faisabilité)

Politique de remboursement

En cas d'annulation avant le jour de la course :

- Remboursement partiel des frais d'inscription (60% du montant de l’inscription)

En cas d'annulation le jour même :

- Remboursement partiel (30% du montant de l'inscription)

Délais et modalités de remboursement

- Les modalités précises seront communiquées par email dans les 72h suivant l'annonce de l'annulation
- Les remboursements seront effectués dans un délai maximum de 30 jours par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'inscription

ART 12 - DROIT À L'IMAGE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Autorisation d'utilisation de l'image

En s'inscrivant et en participant à la Tro Enez Veur, chaque participant :

- Autorise expressément l'organisation à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou enregistrements prises dans le cadre de l'événement
- Accepte d'être identifiable sur ces images lors de leur diffusion, publication ou exposition
- Reconnaît que cette autorisation est valable pour l'organisateur (Association Armor Tri Passion) ainsi que ses partenaires officiels et médias accrédités

Supports et usages autorisés

Les images pourront être exploitées sur :

- Site internet et réseaux sociaux de l'événement et de ses partenaires
- Publications imprimées (magazines, brochures, affiches, flyers)
- Présentations multimédias
- Productions audiovisuelles (films, reportages, etc.)
- Expositions relatives à l'événement

Finalités

Ces images serviront exclusivement à :

- La promotion de l'événement
- La communication sur les activités de l'association
- La documentation historique de la manifestation
- La valorisation du territoire et du patrimoine local

Durée et territoire

Cette autorisation est consentie :

- Pour une durée de 10 ans à compter de la date de l'événement
- Pour une exploitation dans le monde entier

Respect des droits

L'organisation s'engage à respecter l'image des participants et à ne pas l'utiliser dans un contexte qui pourrait porter atteinte à leur dignité, leur vie privée ou leur réputation.

Droit d'opposition

Les participants souhaitant s'opposer à l'utilisation de leur image doivent en informer explicitement l'organisation par écrit avant le jour de l'événement à l'adresse : [email de l'organisation]

- Cette opposition ne pourra toutefois s'appliquer aux prises de vues générales où les participants ne seraient identifiables que difficilement
- L'opposition à l'utilisation de l'image n'affecte en rien le droit de participer à l'événement

ART 13 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Cadre légal

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'Association Armor Tri Passion s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles communiquées par les participants.

Données collectées

Les informations recueillies lors de l'inscription concernent :

- Identité (nom, prénom, date de naissance, sexe)
- Coordonnées (adresse postale, email, téléphone)
- Informations sportives (club, numéro de licence, catégorie)
- Données médicales nécessaires à la participation (numéro PPS)
- Informations de paiement

Finalités du traitement

Ces données sont utilisées exclusivement pour :

- La gestion des inscriptions et la vérification des conditions de participation
- L'établissement des classements et résultats
- La communication d'informations relatives à l'événement
- Les statistiques anonymisées de participation
- Le respect des obligations légales et réglementaires

Destinataires des données

Les données peuvent être transmises :

- Aux membres de l'organisation impliqués dans la gestion de l'événement
- À la plateforme sécurisée de gestion des inscriptions et chronométrage
- Aux fédérations sportives concernées (pour les résultats)
- Aux autorités compétentes, sur demande légale uniquement

Durée de conservation

Les données sont conservées :

- 3 ans pour les informations de contact (à compter de la dernière participation)
- 10 ans pour les résultats sportifs à des fins d'archives historiques
- Les données de santé sont supprimées immédiatement après l'événement

Droits des participants

Tout participant dispose des droits suivants :

- Droit d'accès à ses données personnelles
- Droit de rectification des informations inexactes
- Droit d'effacement (dans les limites des obligations légales)
- Droit d'opposition au traitement de ses données
- Droit à la limitation du traitement
- Droit à la portabilité des données

Exercice des droits

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement des données :

- Adresser un email à : armortripassion@gmail.com
- Délai de réponse : 1 mois maximum

Les participants ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ART 14 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Engagement du participant

Par son inscription à l'une des épreuves de la Tro Enez Veur 2026, chaque participant :

- Reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement dans son intégralité
- Accepte sans réserve l'ensemble des clauses et dispositions
- S'engage à respecter strictement les consignes de l'organisation et des bénévoles

Formalisation de l'acceptation

L'acceptation du règlement est formalisée :

- Lors de l'inscription en ligne par une case à cocher obligatoire
- Lors de l'inscription sur place par la signature du bulletin d'inscription
- Par le simple fait de participer à l'événement

Évolution du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement jusqu'à la veille de l'événement. Dans ce cas :

- Les modifications seront annoncées sur la page Facebook de la Tro Enez Veur
- Un email d'information sera envoyé aux participants déjà inscrits
- La version en vigueur le jour de la course sera celle affichée au village de départ

Non-respect du règlement

Le non-respect des dispositions du présent règlement pourra entraîner :

- La disqualification du participant
- Son exclusion de l'événement
- Son interdiction de participer aux futures éditions

DISPOSITIONS DIVERSES

ART 15 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET NATURA 2000

Engagement environnemental

La Tro Enez Veur se déroule dans un site naturel exceptionnel, classé en partie zone Natura 2000. L'organisation s'engage dans une démarche de respect de cet environnement et demande à chaque participant d'y contribuer activement.

Obligations des participants

Chaque participant s'engage formellement à :

- Suivre strictement le parcours balisé sans couper à travers les zones protégées
- Ne jeter aucun déchet sur le parcours (emballages, gels énergétiques, etc.)
- Utiliser exclusivement les poubelles mises à disposition aux points de ravitaillement et à l'arrivée
- Respecter la faune et la flore, ne pas déranger les animaux ni cueillir de plantes
- Limiter les nuisances sonores dans les zones sensibles (signalées par l'organisation)

Dispositifs mis en place

Pour faciliter cette démarche environnementale, l'organisation prévoit :

- Un balisage respectueux des lieux, entièrement retiré après l'événement
- Des zones de collecte de déchets clairement identifiées
- Des toilettes au départ/arrivée

Sanctions

Tout manquement constaté pourra entraîner la disqualification immédiate du participant, sans remboursement ni recours possible.

L'avenir de la Tro Enez Veur dépend de l'attitude responsable de chacun envers ce patrimoine naturel exceptionnel. Merci de votre engagement à nos côtés pour préserver ce site remarquable.

ART 16 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Pour la Tro Enez Veur :

- Dossard visible sur la face avant du coureur

Selon les conditions météorologiques :

L'organisation se réserve le droit d'exiger du matériel supplémentaire en cas de prévisions défavorables :

- Coupe-vent imperméable

ART 17 - PARCOURS ET BALISAGE

Parcours

- Les parcours sont intégralement balisés et doivent être suivis dans leur totalité
- Des signaleurs sont placés aux intersections principales

Balisage

- **Tro Enez Veur** : rubalise et fléchage de couleur rouge

Tout participant qui s'écarte du parcours balisé ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation et pourra être disqualifié.

ART 18 - RAVITAILLEMENTS

Emplacements

- **Tro Enez Veur** : ravitaillements aux km 5 et à l'arrivée

Composition

Les ravitaillements proposent :

- Eau et boissons énergétiques
- Fruits frais et secs
- Biscuits salés et sucrés
- Produits locaux (selon disponibilité)

Afin de limiter les déchets, aucun gobelet jetable n'est fourni sur les ravitaillements.

ART 19 - FAIR-PLAY ET ESPRIT SPORTIF

Comportement attendu

Les participants s'engagent à :

- Faire preuve de respect envers les autres participants, bénévoles, organisateurs et spectateurs
- Porter assistance à toute personne en difficulté
- Accepter les décisions des commissaires de course

Comportements sanctionnés

Seront sanctionnés par une disqualification :

- Tout comportement antisportif

- Les injures ou menaces envers l'organisation ou les autres participants
- Le non-respect des consignes des bénévoles

La Tro Enez Veur est avant tout une fête du sport et du patrimoine breton. L'esprit de convivialité doit prévaloir.

ART 20 - ACCOMPAGNATEURS ET SPECTATEURS

Accès

Les accompagnateurs peuvent accéder :

- Au village de départ/arrivée
- Aux zones spectateurs signalées sur le parcours

Responsabilités

Les accompagnateurs sont priés de :

- Respecter les zones de stationnement prévues
- Ne pas gêner la progression des coureurs
- Respecter les consignes des bénévoles et signaleurs
- Suivre les mêmes règles environnementales que les coureurs

ART 21 - SERVICES AUX PARTICIPANTS

Disponibles sur le village de course

- Vestiaires (non surveillés)
- Consigne (dans la limite des places disponibles)
- Douches (sous réserve des conditions sanitaires)
- Restauration légère

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels, y compris dans les zones surveillées.

ART 22 - DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE

Points d'intérêt

Le parcours de la Tro Enez Veur traverse plusieurs sites remarquables :

- La pointe nord de l'île et ses formations rocheuses
- Les anciens sites d'extraction du granit
- Les zones humides protégées
- Les points de vue panoramiques sur l'archipel

Les participants sont invités à découvrir ces richesses patrimoniales dans le respect des lieux.

Organisation :
Association Armor Tri Passion
1 Place de l'Hôtel de Ville
22700 Perros-Guirec
armortripassion@gmail.com